

LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 21 / contre.la.traite@secours-catholique.org / www.contrelatraite.org

CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS »

du JEUDI 5 JUILLET 2018, au Secours Catholique, 106 Rue du Bac, 75007 Paris

Paris, le 17 juillet 2018

A l'ordre du jour

Rencontre avec Elisabeth Moiron-Braud, Secrétaire Générale de la MIPROF, Mission interministérielle de lutte contre les violences faites aux femmes et la traite des êtres humains concernant la préparation du deuxième Plan national d'action contre la traite des êtres humains et l'évaluation des projets pilotes menés avec la MIPROF dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains.

Prochaine réunion du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »

Vendredi 14 septembre 2018 de 10h à 12h30 : Rencontre plénière du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris. Salle Sidoine.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU 5 JUILLET 2018

1 – ACCUEIL PAR GENEVIEVE COLAS, COORDINATRICE DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »

Geneviève Colas remercie Elisabeth Moirond-Braud d'être venue -avec son équipe- rencontrer, au Secours Catholique – Caritas France, les associations du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ». Elle rappelle que le Collectif souhaite savoir où en est la préparation du prochain Plan d'action national contre la traite des êtres humains qui tarde à voir le jour. Le premier plan 2014 – 2016 s'est achevé depuis longtemps et n'a pas pu être totalement mis en œuvre par manque de moyens. Le Collectif souhaite aussi savoir ce qu'il en est des projets pilotes dans le domaine de la traite des êtres humains, lancés par la MIPROF. Quelle évaluation en fait-on aujourd'hui ? Qu'est-ce que cela amène pour l'avenir ?

Geneviève Colas rappelle les actions de plaidoyer menés par le Collectif en France et au niveau international. Elle dit que l'Ambassadeur aux Droits de l'Homme, François Croquette, lors de l'Examen Périodique Universel de la France au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève en juin 2018 a indiqué que la France lancerait son deuxième Plan de lutte contre la traite des êtres humains d'ici la fin de l'année 2018. Elle insiste sur le fait que le Collectif souhaite que ce Plan soit préparé en concertation avec la société civile et soit doté de moyens suffisants.

Une rencontre d'une délégation du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » avec Madame Constance Bensussan, Conseillère Technique Inclusion, Egalité Femmes/Hommes, Citoyenneté, au Cabinet de Emmanuel Macron, Président de la République, aura lieu à la Présidence de la République le 13 juillet à 15 heures.

Un tour de table permet à chacun-e de se présenter (liste en fin de compte-rendu).

Elisabeth Moiron-Braud, Secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), était accompagnée de ses deux nouvelles collaboratrices : Géraldine Allard, commandant de police, ayant travaillé à Pontoise sur les dossiers mineurs et la problématique travail de la Traite dans le Val d'Oise et a rejoint la MIPROF ainsi que Lucie Sarrey, référente traite des êtres humains qui a travaillé à Ecpat France puis à l'OFPPRA.

II. BILAN DU 1^{ER} PLAN NATIONAL D'ACTION CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS ET PERSPECTIVES POUR LE 2^E PLAN, PAR ELISABETH MOIRON-BRAUD

« Pour ce second plan, on ne part évidemment pas de zéro », souligne Elisabeth Moiron-Braud. Les avancées réalisées et les retours d'expériences vont déterminer les grands axes du second Plan national de lutte contre la traite des êtres humains qui doit être lancé fin 2018. Dans ce sens, elle revient sur l'axe et les grandes lignes du travail mené par la MIPROF dans le cadre du 1^{er} plan de lutte contre la traite des êtres humains 2014-2016.

- **Calendrier possible du 2^e plan national de lutte contre la traite des êtres humains :**
 - Début 2017 : rencontre du Comité de coordination de la MIPROF et premiers échanges sur ce second Plan.
 - 12 septembre 2018, réunion avec les institutions
 - Puis travail avec le comité de coordination et finalisation de la rédaction.

Coordination du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" : genevieve.colas@secours-catholique.org + 33 6 71 00 69 90 ;
Compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2018 : Marie-Elisabeth Lafaille

- Fin 2018 : lancement prévu du second plan.

- **Récents évolutions du fonctionnement de la MIPROF**

Sous l'autorité de Madame Laurence Rossignol, ministre de la famille, de l'enfance et des droits des femmes, les moyens de la MIPROF dédiés aux Violences faites aux femmes et ceux dédiés à la lutte contre la traite des êtres humains ont été rééquilibrés.

Le comité de coordination a été élargi avec de nouvelles entrées - dont l'OFPRA et la CNCDH.

L'équipe s'est récemment renforcée.

« La MIPROF travaille à une meilleure coordination avec les ministères car ce sont eux qui peuvent agir », insiste Elisabeth Moiron-Braud. *(Les associations font cependant remarquer que l'accompagnement des victimes est réalisé principalement par les associations).*

Dès septembre 2018, les travaux de la MIPROF reprendront avec un rythme beaucoup plus « vif » de rencontres de ce comité, assure Elisabeth Moiron-Braud.

Ce deuxième plan reprendra les actions du premier Plan national de lutte contre la traite des êtres humains 2014-2016 qui ont fait leurs preuves.

Dans ce second plan, l'accent sera mis sur la formation des professionnels et la sensibilisation de nos concitoyens, ainsi que sur le déploiement des actions au niveau local et départemental.

A) Mise en place de formations et de documents à destination des professionnels dans le cadre du 1^{er} plan et extension dans le 2^e plan

- Elisabeth Moiron-Braud cite les **outils sur les mineurs à destination de la police et de la gendarmerie**, en particulier la fiche réflexe de modèle d'audition pour les mineurs exploités à des fins de commettre des délits.
- **Des formations ont également été mises en place** à destination de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Il s'agit de les renforcer pour qu'elles visent **toutes les formes d'exploitation et de traite**. Il y a également un travail de réflexion avec l'OFII sur la question des conditions de retours qui soient très sécurisés.
- Il faut poursuivre. Nous avons visé **d'autres publics**. On a pensé à tous les professionnels susceptibles d'être en contact avec les personnes migrantes. Il faut que les professionnels de l'asile soient formés à cette problématique. Il s'agit d'accentuer la formation au niveau des Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), des centres d'accueil et d'orientation (CAO), des Guichets uniques d'accueil des demandeurs d'asile (GUDA), des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).
- **A l'Ecole nationale de la magistrature, une formation de 5 jours a été répertoriée en « Justice pénale »** (elle était avant dans la rubrique « Droits de l'homme »).

Avec Caroline Charpentier, chargée de mission - lutte contre la traite des êtres humains et crimes connexes - auprès de la représentation permanente de la France à l'Office des Nations-Unies à Vienne (Autriche), et chargée de l'Europe du Sud-Est, une formation a été mise au point. Elle réunit associations, policiers, gendarmes, journalistes, magistrats, les OFII, comme cela existe au niveau européen et de l'OSCE.

Dans ce travail en amont, l'ENM et l'Ecole des Barreaux sont parties prenantes. Le travail consiste à aborder un dossier traite des êtres humains, réalisé à partir d'un vrai 'cas' et de victimes : comment se passe la procédure, des premiers moments jusqu'à l'ouverture du procès ? Cette formation *in situ* se termine sur un débriefing sur ce qui n'a pas bien marché. Cela fait ressortir l'importance du travail en coordination dans les dossiers de traite des êtres humains.

- Un travail est mené sur la formation générale des magistrats.

Intensification de la formation dans le 2^e Plan de lutte contre la traite des êtres humains.

- **Une des priorités sera la protection des mineurs.**
- *Il faut aller plus loin dans la formation des personnels, la coordination et l'extension de l'expérimentation, ...*
- *Toujours pour les mineurs, il s'agit de développer la formation à l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) et celle des administrateurs ad-hoc.*
- *Il faut s'orienter sur la désignation dans chaque parquet d'un référent Traite des êtres humains (Julie Colin pour Paris)*
- **La formation des personnels aériens** en collaboration avec l'**International Air Transport Association (IATA)** Cette formation touchant le personnel navigant et au sol avec création de circuit rapide en cas d'identification de situation de Traite des êtres humains. Des contacts sont en cours avec un syndicat de personnel de transport aérien très important, La Direction générale de l'Aviation civile (DGAC). Il s'agit de créer un circuit rapide afin que les personnels de la gendarmerie, de la Police Aux Frontières (PAF), et l'unité des inspecteurs du travail présente à Roissy soient rapidement alertés en cas de suspicion de traite et qu'ils puissent prendre le relais.

B. Les projets expérimentaux dans le cadre du 1^{er} plan et extension dans le 2^e plan

a) Le projet mineurs à Paris

- On avait en effet constaté qu'il existait une protection pour les victimes majeurs et rien pour les mineurs. On devait *a minima* offrir aux mineurs ce qui existait pour les majeurs. Dans ce travail mené avec Hors la Rue et lors de l'élaboration du projet, avec le Secours Catholique – Caritas France, on a eu la volonté de rester dans le droit commun. Ces mineurs devant accéder au dispositif de l'Enfance en danger. La convention signée le 1^{er} juin 2016 [mais effective dès 2015] a réuni autour de la table de nombreux partenaires : dont entre autres le Préfet de Paris, le Procureur du Tribunal de Paris, la Directrice de la protection de la jeunesse, le Bâtonnier de l'ordre des avocats et Hors la Rue. Ce dispositif a fait ses preuves.

La clé de la réussite de la prise en charge est la rapidité d'intervention. Il fallait donc mettre au point un circuit court [saisine directe par le parquet des enfants de Paris puis Ordonnance de Placement Provisoire (dans les 48h) pour une prise en charge par une association dans le cadre de l'éloignement du mineur du lieu d'exploitation].

- Aujourd'hui on compte 12 structures volontaires pour accueillir les mineurs victimes et plus de 60 victimes sont rentrées dans ce dispositif. Il s'agit de victimes nigérianes victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Mais du côté des mineurs contraints à commettre des délits, les choses sont plus complexes [sur 8 cas, 5 fugues, 3 placements dont une pérenne]. Il faut trouver autre chose.

Dans le cadre du 2^e plan, « Paris n'étant pas la France », ce dispositif sera étendu à d'autres régions en s'appuyant sur une enquête avec l'association Trajectoires pour identifier les sites pilotes ou il y a beaucoup de mineurs de Traite des êtres humains et des acteurs avec qui travailler.

L'action est appuyée par la Direction des affaires criminelles et des grâces et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ).

PROJET : Sur les projets européens, la MIPROF donne son appui au projet de centre de mineurs (KOUTCHA, « maison » en serbe) avec Ecpat et Trajectoires, démarrage sur 8-10 places et en objectif 15, pour 6 mois ou un an de prise en charge avec orientation vers d'autres dispositifs ensuite. Au stade de projet, mais aucun financement pour le moment !

- **b) L'expérimentation d'un appartement en autonomie menée avec l'AFJ**

Cette expérimentation a été pensée par le Parquet de Paris avec l'AFJ. On constatait en effet que l'on perdait des victimes au moment du procès. La réponse pénale est moins effective quand la victime n'est pas là. On peut en effet considérer que la réponse judiciaire est le point d'orgue final. Il fallait donc mettre en place quelque chose pour accompagner les victimes jusqu'à cette étape. Le contexte était très impacté par les réseaux nigériens. La Mairie de Paris, le Préfet de police de Paris ont été très impliqués dans ce projet. « On a mis du temps », il fallait en effet trouver l'appartement adapté dans un lieu sûr.

Le projet était d'abord d'aboutir à une réinsertion professionnelle, mais on a pris conscience de la nécessité de penser d'abord « sas de décompression » avec un accompagnement renforcé afin que les victimes puissent rentrer dans le dispositif.

L'appartement en autonomie a été mis à disposition par la mairie de Paris avec un appui à l'insertion, l'autonomie, ... Depuis mars 2017, 4 personnes en bénéficient : une a trouvé son autonomie. 3 vivent actuellement dans l'appartement.

Ce type d'expérimentations réussies doit maintenant être décliné sur le plan local au niveau des départements. Il faut adapter ou créer des structures d'hébergement spécialisées ou adaptées pour héberger femmes victimes de violences dont la traite des êtres humains avec d'autres ministères dont le ministère de l'intérieur. Ce projet est déjà bien avancé dans la réflexion.

C. travail en commissions départementales existantes dans le cadre du 2^e plan

Au niveau des départements, pour éviter la politique du « millefeuille » et la création de nouvelles commissions surchargeant encore plus des professionnels déjà surchargés, il semble préférable d'intégrer ce travail sur la traite des êtres humains à des commissions pertinentes déjà existantes. Pour l'instant rien n'est arbitré.

- Voir dans les commissions de sortie du parcours de prostitution et analyser la réussite de ces commissions.
- Pour l'exploitation et le travail forcé, l'inscrire dans les comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF) qui travaillent sur le travail illégal.
- Il faut aussi voir du côté des commissions locales d'aide aux victimes avec la préfecture et le procureur de la république. La poursuite des auteurs est très importante. On peut compter sur la volonté de la déléguée interministérielle d'aide aux victimes (voir Décret du 9 août 2017 nomme Elisabeth PELSEZ déléguée interministérielle à l'aide aux victimes).

- **D. Sensibilisation**

- Au niveau de la prévention : sensibilisation sur la Traite des êtres humains lors des journées citoyennes ou par des journées symboliques des droits humains.
- Une mission (comité d'orientation) a été créée pour travailler sur les mémoires de l'esclavage en France et a contacté la MIPROF et le Collectif Ensemble contre la Traite des êtres humains. Cela manifeste la volonté d'intégrer à cet esprit de commémoration l'actualité des formes contemporaines d'esclavage et de traite des êtres humains.
- b) De nouvelles problématiques comme le phénomène de « proxénétisme de cité », doivent aussi être traitées. Des informations auprès des jeunes, filles et garçons, doivent être développées.

Un site internet dédié à la lutte contre la Traite des êtres humains va être créé sous la bannière du Secrétariat d'Etat avec la cartographie, les outils, les textes,... et avec deux lettres d'information par an à destination des travailleurs sociaux,...

Rappel concernant le budget traite des êtres humains sur le Budget opérationnel de programme BOP 137, action 15 (prostitution et Traite des êtres humains) 510K au niveau central et 3M au niveau national) + au niveau de la Justice le programme 101 (aide aux victimes) en augmentation (149 000 pour la TEH) + Ministère des Affaires Etrangères (300k) sur la coopération surtout (avec Caroline Charpentier auprès des institutions internationales à Vienne).

III. **QUESTIONS / REACTIONS DES ASSOCIATIONS ET REPONSES D'ELISABETH MOIRON-BRAUD POUR LA MIPROF :**

[E M-B – Réponses d'Elisabeth Moiron-Braud]

- SOS Esclaves : Qu'en est-il des actions de prévention auprès des **consulats et ambassades** des pays d'origine et en France. Avez-vous des contacts avec le service des Immunités et des privilèges au Ministère des affaires Etrangères ? Il y a dans des ambassades des détournements de dispositifs des personnels et des situations de traite dissimulées derrière les passeports des ambassades.
E M-B - Un travail est en cours avec le Ministère des Affaires étrangères. Pas encore formalisé (conception de flyers, etc.). Les questions sont portées par l'ambassadeur Brunet.
Le CCEM signale à ce sujet qu'il y a des demandes de consulats de certains pays pour obtenir des documents permettant d'informer sur les risques de traite des êtres humains. Ne pourrait-il pas y avoir un outil de référence au lieu de créer chacun de son côté des outils ?

A l'étranger, les enfants sont des instruments de pression de la part des réseaux sur les victimes de traite. Or le regroupement familial est très compliqué à obtenir.

Aux Captifs la libération : Problématique des titres de séjour avec certains consulats rencontrée par les commissions de sortie de prostitution. Comment la MIPROF peut-elle appuyer cette question via le Ministère des Affaires Etrangères (par exemple pour le Nigeria) ?

Mouvement du Nid : Vous avez parlé du **travail sur les territoires**. Cela ne peut que nous réjouir. Votre projet d'extension dans les commissions est intéressant, mais ne faut-il pas que cela soit inscrit dans la loi en ce qui concerne l'extension à toutes les formes de traite ?

E M-B – Si vous êtes intégrés à ces commissions, comment voyez-vous les choses ?

Aux Captifs la libération : Avec quels acteurs ? A quel moment pourra-t-on intervenir ? Au début ?

Mouvement du Nid : Dans l'état actuel, cette intégration apparaît complexe au sein des commissions.

- ACPE / Cofrade : **Dans quel calendrier**, le 2^e Plan national de lutte contre la traite des êtres humains va-t-il sortir ? et avec **quelle enveloppe budgétaire** ?

- o E M-B – Voir réponse sur le timing en début de compte-rendu page 2.

Pour l'enveloppe budgétaire, rappel que budget Traite sur le BOP 137, action 15 (prostitution et TEH) 510K au niveau central et 3M au niveau national (ADN, MDN, CCEM, ALC, etc.) + au niveau de la Justice le programme 101 (aide aux victimes) qui augmente (75 000€ central + 74 000€ décentralisé = 149 000€ pour la Traite) + MAE (300k) sur la coordination avec l'Europe.

Il faut aussi intégrer les budgets des personnels travaillant sur le thème. Secours catholique : Il y a de l'argent au niveau européen. Il faudrait en attribuer aux associations. Dans des Ministères aussi.

E M-B – Il faut tenir compte du fait que les ministères financent en partie ces dossiers. Sur les projets européens, la MIPROF soutient le projet Koutcha (cf détail page 4).

Planète Enfants & Développement : Y a-t-il une ligne budgétaire dédiée à ces actions ?

E M-B – Non, c'est une action interministérielle. Je dois mendier auprès de chaque ministère...

CCEM : **Pourquoi sur le 2^e Plan, n'a-t-on pas fait ce travail en commun en concertation** entre associations et acteurs institutionnels sous la coordination de la MIPROF ? On a l'impression de faire beaucoup. Mais on a besoin d'échanges avec les institutions. Par exemple, on a peu de contact avec l'Education nationale...

E M-B – La MIPROF est une petite mission. Ces rencontres, ce que vous écrivez, vos critiques, c'est une richesse. Je rencontre régulièrement tous les acteurs. Je travaille avec pragmatisme. L'efficacité passe par une relation bilatérale. Il faut d'abord que la volonté des Ministères soit là. Dans ce cadre, je peux parler en votre nom. Je peux voir où aller dans votre sens. Le problème de la MIPROF c'est que nous sommes dans un rôle de coordination. Je dépends de la bonne volonté des personnes. Je préfère faire remonter tout ce que vous me dites. Il y a une première étape que je dois construire.

CCEM : Ce n'est pas une critique, mais cela peut vous aider.

Planète Enfants & développement : Il y aurait nécessité à porter une discours commun fort des associations et de la MIPROF ensemble.

E M-B – Il y a quand même une meilleure prise de conscience de la question de la traite des êtres humains.

CCEM : Pour les titres de séjour, cela s'améliore au niveau des préfectures. A l'ADA, cela va mieux qu'avant.

- Ecpat France : Il est important **d'améliorer la relation avec l'Aide sociale à l'enfance**. Comment la MIPROF peut appuyer pour créer des liens. La question de **la formation des administrateurs ad-hoc mais aussi les tuteurs** est essentielle. Quelles autres actions que le projet Koutcha pour les autres formes d'exploitation ?
- Hors la rue : On sent bien la nécessité de **travailler sur des outils à distance** pour la formation à distance des professionnels, mais **avec quels financements ?** Y-a-t-il un budget pour les formations ?
Secours Catholique : Dans le genre d'expérimentation comme les projets mineurs, il est important de **s'appuyer sur les associations locales** pas nécessairement spécialisées sur la Traite, mais en capacité de recevoir ces mineurs. Cela permettrait de faire le point sur les capacités d'hébergement, des familles d'accueil. Il serait intéressant aussi de rencontrer **l'Association des Départements de France (ADF)**. **La question du statut de victime** doit déboucher sur le principe de non sanction et de non détention pour les victimes de traite contraintes à commettre des délits.

CCEM : La question de **la mise à l'abri des hommes victimes de traite et leur protection** est très difficile. Ils sont renvoyés sur des dispositifs qui ne sont pas protecteurs. Rien n'existe pour eux.

Aux Captifs la libération : Pour les victimes, **le temps de sécurisation est indispensable** pour la verbalisation. D'autre part, il serait vraiment intéressant de **faire une relecture commune** de ce qui s'est passé durant les trois années de Plan.

E M-B – Transmettez-moi un document en relevant dans le premier Plan National les mesures intéressantes. On va écrire ensemble ce qu'il faut améliorer sur la représentation des mineurs. Pour l'hébergement, les associations peuvent aider à repérer les associations sur le terrain qui connaissent cette problématique. Au Ministère de l'Intérieur, j'ai découvert beaucoup d'implication pour travailler sur le document sur l'audition des mineurs.

A suivre :

12 septembre 2018 : La Miprof rencontre les institutions

ASSOCIATIONS PRESENTES A LA REUNION DU 5 JUILLET 2018

Etaient présents : **AFJ** : Magali Poirier - **CCEM** : Mona Chamass — **Aux Captifs la libération** : Aurélie Jeannerod - **Fondation Jean & Jeanne Scelles** : François Vignaud – **Hors la Rue** : Nawel Aglaoui et Audrey Guitton – **Justice et paix France** : Denis Viénot – **Mouvement du Nid** : Albert Pierre - **Planète Enfants & Développement** : Stéphanie Selle et Camille Papin - **SOS Esclaves** : Anik Fougeroux, Catherine Le Moël, Lo Khady - **Secours Catholique - Caritas France** : Marie-Elisabeth Lafaille, pour la **coordination du Collectif**, Geneviève Colas.

Avec Elisabeth Moiron-Braud MIPROF, Géraldine Allard MIPROF, Lucie Sarrey MIPROF, Lea Courant MIPROF, Olivier Peyroux Association Trajectoire

Rédaction du compte-rendu : Marie-Elisabeth LAFAILLE

Coordination du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » : Geneviève COLAS